

Initiatives ministérielles

M. Simmons: Monsieur le Président, je ne voulais pas faire fâcher mon collègue de Chilcotin, mais c'est un fait que la vérité blesse. Au cas où quelqu'un ne comprendrait pas l'importance de ce que j'ai dit, j'expliquerai qu'il y a quelques mois, il présidait une réunion, et le sujet . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Carleton—Charlotte pour un rappel au Règlement.

M. Greg Thompson (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, le député est en dehors du sujet. Nous parlons du projet de loi C-60. Il agit ainsi assez fréquemment. Nous voulons savoir ce qu'il a à dire au sujet du projet de loi C-60 et c'est tout. Je pense qu'il a dépassé les limites.

Le président suppléant (M. Paproski): Je pense que le député sait qu'il doit s'en tenir au sujet et qu'il va faire valoir son point sans retard. Le député de Burin—Saint-Georges.

M. Simmons: Monsieur le Président, le député m'avait demandé si l'on pouvait avoir confiance dans mon évaluation du projet de loi C-60. Je crois que ce sont les termes qu'il avait employés. Je voulais illustrer la situation en lui donnant un exemple parallèle. Je lui ai dit qu'à une occasion, il présidait une réunion sur une question. Aujourd'hui, il a traité de cette question et a adopté deux points de vue contradictoires à ce sujet. J'ai pensé lui rendre la pareille en lui rappelant l'avertissement qu'on donne aux gens qui critiquent les autres, monsieur le Président. S'il veut que nous débattions de confiance à la Chambre cet après-midi, nous pouvons lui donner quelques exemples de personnes en qui l'on devrait avoir confiance à propos du projet de loi C-60 ou de toute autre question.

Je dis au député de Carleton—Charlotte que c'est là mon opinion à propos du projet de loi C-60, mon opinion au sujet de la raison pour laquelle nous ne pouvons pas faire confiance au gouvernement pour ce qui est de l'enseignement postsecondaire, de la compétence en matière des pêches, du libre-échange ou de toute autre question. Pourquoi le gouvernement veut-il maintenant que nous lui fassions confiance à propos du projet de loi C-60? Je ne lui fait pas confiance sur cette question. Je prévois que les fonds destinés aux soins de santé et à l'enseignement postsecondaire continueront d'être comprimés. À cause de la dernière initiative du gouvernement, je prévois que des étudiants en difficulté financière auront encore moins les moyens de poursuivre des études postsecondaires.

M. Thompson: Monsieur le Président, je répondrai au député de Burin—Saint-Georges en disant qu'on accuse souvent les politiciens de jouer la comédie, de façon plus ou moins heureuse. Nous avons ici le plus bel exemple de comédie qui soit. Le problème, c'est que, comme toujours, le député n'a pas les bons chiffres. Il ne fait qu'insinuer des choses et n'utilise que les chiffres qui lui conviennent. La vérité, c'est que presque tout ce qu'il dit est faux.

À mes yeux, le député est plus qu'un comédien; c'est un magicien. Mais même en tant que magicien, il joue mal son rôle, parce que normalement, un magicien est censé faire plus avec moins, tandis que lui fait le contraire: il fait moins avec plus.

• (1620)

Depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, les transferts de fonds à sa province ont été plus importants que jamais. Et il le sait très bien.

Je voudrais passer en revue certains de ces chiffres. Le taux annuel d'augmentation des principaux transferts à Terre-Neuve a été de 5,5 p. 100 depuis 1984-1985. Il ne peut contester cela, parce que c'est ce qui est arrivé et qui arrive encore aujourd'hui. Cette année, il y aura plus de 1,4 milliard de dollars en transferts directs à sa province. Savez-vous ce que cela représente? Cela représente environ 44 p. 100 des recettes totales de Terre-Neuve venant du gouvernement du Canada, des autres contribuables, au gouvernement de Terre-Neuve.

Je ne pense pas que le député puisse discuter de façon convaincante de ce chiffre. Je sens qu'il va nous sortir un ce ces petits chiffres magiques dont lui seul a le secret. J'ignore d'ailleurs d'où il tient ces chiffres. Mais là encore, il sait se faire très convaincant dans ses propos. Nous contestons non pas ses talents d'orateur, mais les chiffres qu'il utilise. Ajoutons que les transferts à sa province s'élèvent à environ 2 400 \$ par habitant.

Quand on parle de ces transferts d'un gouvernement à l'autre, on ne tient pas compte des autres programmes d'aide dont jouit sa province, grâce à la Loi sur l'assurance-chômage par exemple. Si on fait le total, on obtient un chiffre beaucoup plus élevé que 2 400 \$. On me dit que les paiements faits directement par le gouvernement du Canada aux citoyens se situent plutôt dans la fourchette de 4 500 à 5 500 \$. Si l'on ajoute ces sommes aux transferts du gouvernement fédéral au gouvernement provincial, qui permettent à la province de procéder comme elle le fait en matière de prestation de services, on constate qu'aucun gouvernement dans l'histoire de ce